



# HAPPY DAY D'ISCLA

filis de Toulon et Signora par Kannan

Le présent contrat a pour objet la vente d'une  
carte de saillie de l'étalon selle français  
HAPPY DAY D'ISCLA

## Contrat de saillie pour la saison 2024 (Naissances 2025)

Pour inséminer dans le centre de : .....

La jument NOM : .....

N°SIRE : .....

Race : .....

La société EQUITECHNIC domiciliée : Chemin du Marais - 14340 NOTRE DAME D'ESTRÉES-CORBON  
désignée par ce contrat comme étant « le vendeur »,  
☎ 02 31 32 28 86 / 📠 06 14 17 11 90 / ✉ isabelle.lenaour@innoval.com

### DÉCLARE VENDRE PAR LA PRÉSENTE À :

Mme, Mlle, Mr : ..... désigné(e) comme « l'acquéreur »

Adresse : .....

Lieu-dit : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

N°deTVA : .....  
(intracommunautaire)

### UNE CARTE DE SAILLIE DE L'ÉTALON HAPPY DAY D'ISCLA

La vente de la carte de saillie s'effectuera, en I.A.C. **uniquement** aux conditions suivantes :

- **300,00 € H.T.** à la réservation (+TVA en vigueur)
- **700,00 € H.T.** jument pleine au 1<sup>er</sup> octobre 2024 avec **une garantie « poulain vivant »**.

Les 2 chèques, à l'ordre d'EQUITECHNIC, doivent être joints au présent contrat, dès la première insémination :  
- le chèque de réservation sera encaissé à réception,  
- le solde ne sera déposé que le 1<sup>er</sup> octobre 2024 (sauf certificat vétérinaire attestant la jument vide).

La carte de saillie comprend 4 doses de 4 paillettes, **soit 16 paillettes au total**. Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur et devront être retournées à EQUITECHNIC en fin de saison. Si la jument est restée vide, la réservation est reportable uniquement sur la saison 2025 et pour le même étalon.

Fait le : ...../...../..... à : .....

*Fait en double exemplaire. Faire précéder votre signature de la mention « Lu et approuvé »*

L'acquéreur :

Le vendeur : Marc SPALART